

DEUXIÈME PHASE DU SMSI, 16-18 NOVEMBRE 2005, TUNIS
DÉCLARATION DE S.EXC. FRANCESC BONET CASAS,
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT AUPRÈS DE L'ONUG
DU GOVERN D'ANDORRA

Tunis, le 16 novembre 2005

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au fil des réunions de ces dernières années, et vous en conviendrez avec moi, les thèmes les plus récurrents ont été :

Les politiques à appliquer en vue de réduire la brèche digitale

Le respect de la liberté d'information et d'expression

La préservation de l'identité culturelle et de la langue propre

Il va de soi que chacune de ces questions peut se subdiviser en des actions ou en des politiques plus concrètes, et il est également évident que certaines de ces politiques peuvent être adoptées individuellement par chaque pays de manière concrète.

On ne saurait reprocher au processus mondialisateur de la société de l'information d'être un moyen de transmission d'une situation susceptible de tendre vers une société mondiale dont la culture et la langue seraient homogènes ou uniformes avec la subséquente perte d'identités nationales.

Chaque pays peut et doit exécuter des politiques qui fassent référence à leur propre culture, à leur langue et, bien évidemment, au respect de la liberté d'expression et d'information, véritables piliers de la souveraineté et de l'indépendance nationale, toujours sous les auspices des conventions internationales qui règlementent des aspects collatéraux tel le droit de la propriété artistique et intellectuelle.

Vous le constatez, nous avons donc dans nos propres mains la réglementation, la protection et le développement de nos traits culturels.

En considérant que la réduction de la brèche digitale et la croissance économique sont rattachées aux tables rondes qui se sont déroulées préalablement à cette réunion, il est manifeste que la solidarité internationale est et continuera d'être nécessaire sous toutes ses formes (économique, d'aide professionnelle ou de conseil, éducation, etc.) à l'heure de réduire cette brèche digitale qui non seulement est visible entre des pays différents, mais également apparente entre les zones urbaines et rurales.

Cette solidarité a été proposée avec l'intervention de différents agents, que ce soit au niveau interne entre gouvernement et société civile, ou encore à travers la participation d'organisations internationales afin que personne ne soit écarté de l'accès à la société de l'information et aux technologies qui s'y rattachent.

Pour atteindre les objectifs accordés durant la première partie du sommet, un groupe de travail fut créé au sein duquel étaient représentés les secteurs publics, le secteur privé et la société civile, tous considérés comme les acteurs impliqués dans la création d'une société de l'information qui tienne compte des intérêts de tous.

La participation de ce groupe de travail a été particulièrement active tout au long du processus de préparation, réalisant des actions qui ont aidé à développer dans notre pays une société de l'information plus inclusive visant ainsi à réduire la brèche digitale.

L'une des premières actions consista en l'organisation d'une rencontre de petits États européens en vue d'exposer l'actuelle situation de la mise en place des nouvelles technologies dans leurs sociétés. Ainsi, fut rédigée une déclaration conjointe des petits États, à propos de la société de l'information, qui recueillait une douzaine de points intégrés dans le Plan d'action et la Déclaration de principes approuvée lors du sommet, et qui reflétaient les problèmes particuliers auxquels doivent faire face les micro états dans la mise en place de la société de l'information.

L'un des domaines jugé fondamental fut celui de l'éducation. Dans ce sens, diverses actions ont été menées à terme. Celle qui remporta le plus grand succès fut la création d'un portail, baptisé Clau Digital (Clef Digitale), destiné à promouvoir la société de l'information parmi les élèves, les parents d'élèves et les professeurs des différents systèmes éducatifs. Nous sommes ainsi parvenus à ce que 92% des élèves de 12 à 18 ans utilisent l'ordinateur et à ce que 85% puissent accéder à Internet depuis chez eux.

Nous avons également collaboré à des projets de coopération internationale destinés à procurer du matériel informatique à des écoles de pays en voie de développement.

Nous avons estimé que le respect de l'environnement était prioritaire, et conscients du problème que représentent les déchets informatiques, nous avons souhaité encourager la réutilisation d'équipements. Pour cela, nous avons créé une bourse de matériel informatique d'occasion, pour réduire la production de déchets et faire en sorte que les personnes les moins favorisées économiquement puissent accéder à cette technologie.

De grands efforts ont été réalisés pour rapprocher les TIC de la population. Dans notre pays, 65% des foyers ont un ordinateur personnel ; nous estimons qu'il s'agit-là d'un pourcentage élevé, même si la seule façon de réduire la brèche digitale est d'encourager, davantage encore, l'utilisation des TIC. Pour y parvenir, des classes et des soutiens ont été organisés parmi les groupes où les TIC connaissent le moins d'influence, comme par exemple les personnes de plus de 50 ans ou les femmes. Des journées sont également organisées périodiquement en vue d'expliquer les nouvelles technologies et les applications pratiques qu'elles peuvent avoir dans des secteurs économiques et sociaux différents. Ces séances ont pour but de sensibiliser la société andorrane sur les opportunités et sur les changements que les nouvelles technologies peuvent apporter.

Nous avons également voulu prêter une attention toute particulière aux personnes handicapées, et afin de les aider dans leur intégration au niveau de l'usage des nouvelles technologies, un projet a été développé qui consiste à faciliter un logiciel spécifique destiné aux personnes malvoyantes ou non-voyantes.

En Andorre, 52,5% de la population se connecte à Internet. Depuis le groupe de travail, nous avons voulu encourager davantage encore son utilisation en tant qu'instrument de travail afin que tout le monde puisse donner son opinion ; une initiative fut donc mise en route pour que toutes les entités et associations de la Principauté possèdent leur espace web. Par ailleurs, mais toujours dans ce sens, nous travaillons actuellement à la digitalisation de livres et documents en vue d'offrir d'intéressants outils à la population en générale.

Pour parvenir à gagner la confiance des usagers d'Internet, nous avons collaboré avec le Conseil Andorran de l'Audiovisuel (CAA) et avec l'Agence de Qualité d'Internet (IQUA) pour promouvoir la qualité et l'autorégulation de la Toile à travers l'inclusion du label de qualité d'IQUA et la promotion de son code déontologique.

Pour nous, la promotion du multilinguisme sur Internet représentait l'un des sujets prioritaires ; pour cela nous avons donc développé plusieurs projets dans le but d'accroître la présence de contenus en langue catalane, et nous avons également développé le projet Web des cultures, un portail où les communautés présentes en Principauté ont leur espace et où elles peuvent s'exprimer en leur langue et faire connaître leurs spécificités.

En résumé, depuis que fut posée la nécessité de réaliser ce sommet, nous avons, d'une part, souhaité nous impliquer dans le processus préparatoire et dans les résolutions accordées dans la première partie du sommet et, d'autre part, nous avons voulu tenter, dans la mesure des moyens dont nous disposons et depuis nos particularités en tant que micro état, de lutter en vue de réduire la brèche digitale dans notre pays, et il va sans dire que nous continuerons de travailler pour bâtir, jour à jour, une société de l'information inclusive, au sein de laquelle tout le monde puisse y être considéré.

Je vous remercie.